

CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 8 DECEMBRE 2022

L'an deux mille vingt-deux, le huit décembre, à 20 heures 30, les membres du Conseil Municipal de la commune de SAINT NICOLAS DE MACHERIN se sont réunis en séance ordinaire, sous la présidence de M. Freddy REY, Maire.

Présents : REY Freddy, COLLET-BEILLON Aurélie, LAMBERT Sébastien, IZYLOWSKI Romain, ENSELME Delphine, GUILLET-REVOL Laure, VITOUX André, PIEUCHOT Ghislaine, LEGROS Vincent, STEPHANE Emmanuel,

Absents et excusés : SANCHEZ Cyril (pouvoir donné à REY Freddy), LELONG Cindy (pouvoir donné à COLLET-BEILLON Aurélie), VALESCH Marianne (pouvoir donné à PIEUCHOT Ghislaine), AILLOUD Christèle (pouvoir donné à LEGROS Vincent) et SERAFINI Bernadette (pouvoir donné à IZYLOWSKI Romain).

M. le Maire donne lecture du dernier compte-rendu du Conseil Municipal.

Aucune remarque ou observation n'est formulée, les membres du Conseil Municipal valident le compte-rendu tel que rédigé.

Madame PIEUCHOT Ghislaine est désignée en qualité de secrétaire de séance par le Conseil Municipal.

I – FINANCES

a) Décision Modificative n°3

M. le Maire informe le Conseil Municipal que certains crédits du budget principal 2022 sont à réajuster. Il s'agit :

- des frais de personnel qui ont enregistré une augmentation du fait de la revalorisation du point et de la nécessité de recourir à des agents non titulaires en raison d'arrêts maladie et de la mise à disposition d'un agent avant mutation
- de la réalisation de travaux à la demande de la commune de St Aupre non prévus initialement.

Une décision modificative est donc nécessaire.

Compte tenu des éléments précédents, M. le Maire propose d'adopter la décision modificative suivante :

Décision modificative n° 3 :

REAJUSTEMENT DE CREDITS (en euros)						
Sens	Article	Chap	Libellé	Opération	Montant dépenses	Montant recettes
FONCTIONNEMENT						
Dépenses	023		Virement à la section d'inv		-2.800,00	
Dépenses	6411		Personnel titulaire		-5.000,00	
Dépenses	6413		Personnel non titulaires		7.800,00	
TOTAL FONCTIONNEMENT					0,00	0,00
Sens	Article	Chap	Libellé	Opération	Montant dépenses	Montant recettes
INVESTISSEMENT						
Recettes	13241		Commune membre du GFP			2.800,00
Recettes	021		Virement de la section de fonct			-2.800,00
Dépenses	2151	21	Réseau de voirie	00023	4.300,00	
Dépense	2151	21	Réseau de voirie	00036	-4.300,00	
TOTAL INVESTISSEMENT					0,00	0,00

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal décident à l'unanimité d'adopter la décision modificative n°3 telle qu'exposée.

Vote	Pour : 15	Contre : 0	Abstention : 0
-------------	------------------	-------------------	-----------------------

II – TRAVAUX et ACQUISITIONS

a) Chemin rural:

La commune de ST AUPRE a sollicité la commune de ST NICOLAS DE MACHERIN pour la réalisation d'aménagement du Chemin rural n°12 afin de permettre le passage d'un véhicule de déneigement de la commune de St Nicolas de Macherin vers la commune de St Aupre.

St Nicolas de Macherin s'est engagé, en concertation avec la commune de St Aupre à mettre en œuvre les aménagements suivants :

Travaux de traversée de chemin rural n° 12 et drain

En contrepartie, la commune de St Aupre contribue financièrement pour un montant prévisionnel maximal de 2.812,00 €, équivalent à 80 % du montant total HT estimé des coûts éligibles sur l'ensemble des travaux.

M. Le Maire donne lecture de la convention de participation financière soumise à St Aupre.

Après délibération, le Conseil Municipal décide à l'unanimité:

- **D'approuver la convention de participation financière,**
- **D'autoriser M. Le Maire à signer ce document.**

Vote	Pour : 15	Contre : 0	Abstention : 0
-------------	------------------	-------------------	-----------------------

b) Amélioration renouvellement air salle de restauration et salle évolution école St Nicolas de Macherin:

Monsieur Sébastien LAMBERT rappelle que des travaux de renouvellement d'air au sein de la salle de restauration et d'évolution du groupe scolaire étaient initialement prévus en 2022 dans le cadre du projet rénovation thermique et amélioration performance énergétique. En raison de problèmes techniques et des surcoûts enregistrés sur le matériel chauffage, pilotage du système de chauffage et double flux, la commune a renoncé à la réalisation de ces travaux en 2022 et prévoit leur réalisation en 2023.

Après nouvelle étude, et nouveau chiffrage, Monsieur Sébastien LAMBERT propose au Conseil municipal de déposer des demandes de subvention pour nous aider à financer ces travaux dont le nouvel estimatif s'élève à :

- Travaux : 70.284,00 € HT
 - Maîtrise d'œuvre : 1.800,00 € HT
- Soit un total TTC de 86.500,80 € TTC

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- 1) D'approuver le projet tel que présenté d'un montant de 72.084 €HT (travaux et maîtrise d'œuvre),**
- 2) De déposer une demande de subvention auprès de l'Etat au titre de la DETR (taux sollicité 20% du montant HT des travaux),**
- 3) De déposer une demande de subvention auprès du Département (taux sollicité 25% du montant HT des travaux),**
- 4) De déposer une demande de subvention auprès de la Région (taux sollicité 35% du montant HT des travaux),**
- 5) De déposer auprès de la Communauté D'agglomération du Pays Voironnais au titre du Fonds de concours Petites Communes à hauteur de 50 % du montant HT restant à charge de la commune dans l'hypothèse où la limite des 80 % d'aide public ne serait pas atteinte**
- 6) D'approuver le Plan de financement ci-dessous :**

PLAN DE FINANCEMENT

FINANCEMENT	
ETAT DETR	14.416,80
MAISON DE TERRITOIRE	18.021,00
REGION	25.229,40
AUTOFINANCEMENT	14.416,80
TOTAL	72.084,00

Vote	Pour : 15	Contre : 0	Abstention : 0
-------------	------------------	-------------------	-----------------------

c) Acquisition de matériels

Monsieur Sébastien LAMBERT informe les membres du Conseil Municipal qu'afin d'améliorer la qualité et le travail des agents techniques il est important d'investir régulièrement dans le remplacement ou l'acquisition de matériels. Pour l'année 2023, l'investissement porterait sur l'acquisition d'un aspirateur à feuilles d'un montant de 6.320 € HT.

Cet achat peut faire l'objet d'une demande de subvention auprès du Pays Voironnais au titre du fonds de concours petites communes.

Après délibération, le conseil municipal décide à l'unanimité de solliciter l'aide du Pays Voironnais au titre du fonds de concours à l'investissement pour les communes de moins de 3.500 habitant à hauteur de 50 % du montant HT de l'achat et précise que les crédits seront inscrits au budget 2023.

Vote	Pour : 15	Contre : 0	Abstention : 0
-------------	------------------	-------------------	-----------------------

III – URBANISME

1) Point

DECLARATIONS PREALABLES ACCEPTÉS	
PIGAULT Lionel – 405 Chemin des Mas de Clermont – Installation pergola	RENOV CORPORATION (NOMBLOT Jacques) - Panneaux photovoltaïques
MEYER Cédric – 306 Chemin des Mas de Clermont – Modification de façade	ENSELME Jean-Luc – 65 Impasse de la Giénat - Piscine
POURRIOT Michel – 224 Impasse de la Crozat - Piscine	MARCOZ Alain – 6 Impasse de la Rivoire – Changement 2 portes de garage
COLLONGE David – 300 Route de Chirens - Clôture	DIAFERIA Luca – Les Combes – création et modification ouvertures sur façades
DECLARATIONS PREALABLES DÉPOSÉES	
CHARLOT Michel – 524 Route des Prairies – Division foncière	BRANLANT Chantal – 82 Chemin des Mas de Clermont – Division foncière
RENOV CORPORATION (COMMANDEUR Gérard) - Panneaux photovoltaïques	

IV – QUESTIONS DIVERSES

L'ordre du jour étant épuisé, M. le Maire lève la séance ; le prochain Conseil Municipal est fixé au : 10 JANVIER 2023 à 20H00.